



SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Lundi 20 décembre 2021, Grande salle, 19h30

L'Assemblée est présidée par M. Benoît Kemmling, Président.

Ordre du jour

1. Communications du Bureau
 2. Assermentations au Conseil général
 3. Appel
 4. Validation de l'ordre du jour
 5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 11 octobre 2021
 6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente
 7. Communications de la Municipalité
 8. Préavis municipal 2021/05 : Budget 2022 de la bourse communale
 9. Préavis municipal 2021/06 : Fixation d'un plafond en matière d'emprunts et de cautionnement pour la législature 2021-2026
 10. Divers et propositions individuelles
-

1. Communications du Bureau

Le Président fait les communications suivantes :

- Le Président apporte une précision concernant le non-respect de l'art. 81 du règlement du Conseil qui précise que le budget doit être adopté avant le 15 décembre 2021. Le Conseil du jour est hors délai selon le règlement, car la préparation des documents pour les préavis a nécessité un travail considérable.
Après renseignement pris auprès de l'autorité cantonale, le budget peut être adopté après ce délai. Le plus important est qu'il soit validé avant le 31 décembre de l'année en cours. Autrement, la Commune se retrouve contrainte de ne dépenser que les dépenses nécessaires pour gérer la Commune.
- Le Président indique que la nouvelle LEDP (loi sur les exercices politiques) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Plusieurs modifications concernent la Commune de Giez, notamment les horaires d'ouverture du local de vote (ouvert minimum 1h00 et fermé à 11h00), ainsi que la possibilité de considérer un membre du Conseil général comme réputé démissionnaire après 2 absences consécutives

sans juste motif. Il appartiendra au Bureau du Conseil d'apprécier la justesse des motifs invoqués pour justifier une absence.

- Réunion avec le Préfet le 17 novembre. Aucun point particulier n'a été remarqué. Les éléments relatifs au législatif sont en ordre.

2. Assermentations au Conseil Général

Une assermentation est demandée :

- Mme De Rosa Favre Antonietta

3. Appel

L'appel nominal révèle la présence de 32 membres sur 39. Le Conseil peut donc délibérer.

4. Validation de l'ordre du jour

Aucune modification n'est demandée. L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 11 octobre 2021

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques.

La lecture n'est pas demandée.

Le Président invite le Conseil à approuver le procès-verbal modifié.

Le procès-verbal du 11 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente

Le Président indique qu'il n'y a pas eu de lettres et pétitions.

7. Communications de la Municipalité

Jean-François Jeannin, Syndic (Administration générale, police des constructions et relations extérieures)

- Administration : La Municipalité a trouvé une manière de fonctionner en tenant compte des compétences et des expériences de chacun de ses membres. Il sera possible de travailler dans de bonnes conditions avec la confiance du Conseil.
- Relations extérieures : Des oppositions en masse ont été déposées contre la décharge des « Echatelards ». Un dossier à suivre, car la Commune de Giez fait partie des opposants. Le projet du collège de Champagne suscite également beaucoup de discussions. Un crédit d'étude de 2.300.000 CHF a été accepté pour le Conseil Général de Champagne. Le dossier est aussi suivi par l'ASIGE et la FADEGE. La mise en place du projet pourrait avoir des conséquences dommageables pour le collège de Giez qui serait sans doute remis en question.

- Concernant la votation de 2012 (halte au bétonnage), le village a encore un potentiel de développement grâce à la densification des bâtiments existants. Cependant, cette densification est compliquée, il faut tenir compte des tous les règlements en vigueur, PGA actuel, nouveau futur PACOM, règlements cantonaux, ECA, rapport amiante etc. Mais avec la bonne volonté des acteurs de ces projets (Bur. d'arch., propriétaire, municipalité et canton) il sera sans doute possible de délivrer le permis de construire dans un délai convenable pour le bien de la Commune.

Mélanie Cena-Bornoz, Conseillère municipale (Ecoles, affaires sociales et santé)

- RADEG (Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs) : Budget 2022 adoptés par l'assemblée générale. Manque de place d'accueil en préscolaire (0-6ans).
- ARAS : Budget 2022 également validé par l'assemblée générale en début de législature.
- ASIGE (Association intercommunale de Grandson et environs.) : Le Codir est au complet, futur plan de développement en deux parties, doit encore être finalisé. Le Préavis concernant le campus scolaire de Champagne pour l'octroi d'un crédit pour un mandat d'étude (2'300'000.-) doit encore être approuvé par l'assemblée de l'ASIGE début 2022. Le Conseil Communal de Champagne a adopté (en date du 07.10.21) un préavis de 2'300'000.-frs pour le financement du crédit d'étude n°1 pour autant que la clé de répartition entre l'ASIGE (scolaire) et le parascolaire soit approuvé pour ce crédit d'étude n°1 (va permettre d'établir un avant-projet, dimensionnement du site, son utilisation et son fonctionnement). Les comptes 2020-2021 ont été adoptés par l'assemblée.

Hervé Kemmling, Conseiller municipal (Infrastructures et travaux publics)

- Les travaux d'assainissement du quartier en Pierre sont terminés, mis à part l'aménagement autour de la fontaine du bas du Ruz (réalisation pour l'employé communal). Le décompte des travaux est à bout touchant et un Préavis sera soumis au Conseil pour le dépassement.
- Vente du réservoir : dossier en cours auprès du notaire, vente prévue dans le 1^{er} trimestre 2022.
- SDIS NV : La proposition de révision des statuts du SDIS a malheureusement été refusée par 7 communes sur les 40. Le Codir évalue la suite à donner à cette situation et cherche des solutions pour tenter d'intégrer les sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers au sein du SDIS.
- ACRG : pas de nouvelles de la révision des statuts.

Alexandre Widmer, Conseiller municipal (Aménagement du territoire, bâtiments communaux et développement durable)

- Aménagement du territoire : PACOM suit son cours. Le but est de soumettre au canton la version finale, acceptée par le conseil, au plus tard le 20 juin 2022 (date buttoir du canton). Il y aura sans doute un Conseil extraordinaire consacré à ce point au printemps 2022.
- Bâtiments communaux : Les appartements du collège sont vieillissants (datent de 1986). Il faudra prévoir des rénovations de cuisine dans le courant de cette législature. La Commission de Gestion-Finance avait fait remarquer une baisse de rendement des panneaux solaires de la Grange. D'après le diagnostic de

l'entreprise qui les a posé (Solstis), il s'agit d'un problème plus complexe qu'un nettoyage ou remplacement d'onduleur. Remerciements à **M. Christian Duvoisin** qui s'occupe de la remise des clés du refuge. Celui-ci reste très prisé malgré la situation sanitaire (présence tous les weekends, parfois en semaine).

- Développement durable : Rappel de l'existence du fond d'encouragement pour le développement durable. Subventions du Canton pour des rénovations (isolation/chauffage). Le programme d'attribution va être mis à jour en début d'année mais sans changements majeurs (future informations via le tout-ménage ou le site web).

Bernard Milliet, Conseiller Municipal (Finances, sécurité publique et informatique)

- Travaux informatiques prévus pour l'année prochaine.

8. Préavis municipal 2021/05 : Budget 2022 de la bourse communale

M. Bernard Milliet, Conseiller Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission de gestion-finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission propose d'approuver le préavis 2021/05 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

Suite à une question de **M. Alberto Perez** au sujet de la prise en compte dans le budget des charges de financement de l'étude concernant le nouveau collège de Champagne le Conseiller Municipal **M. Bernard Milliet** répond que pour l'année 2022 cela n'est pas encore pris en compte et qu'ils se sont basés sur les chiffres que leur ont fournis les associations.

M. Alberto Perez demande également comment sont fixés les coûts d'épuration des eaux. Le Conseiller Municipal **M. Bernard Milliet** explique que pour les eaux claires le prix est fixé au mètre carré de la surface d'exploitation et que pour les eaux usées, il est fixé au mètre cube d'eau consommé, ce qui justifie un séparatif.

Le Conseiller Municipal **M. Bernard Milliet** éclaire le point de l'augmentation de la charge de l'éclairage publique, répondant à une question de **Mme Irène Perez**. Cette augmentation est générée par le projet de rénovation de l'éclairage du quartier Villas qui devrait être concrétisé en 2022. **M. le Syndic** ajoute que cela faisait déjà partie du budget de l'année passée. Le Conseiller Municipale **M. Hervé Kemmling** précise que le dépassement de budget étant trop important et le montant correspondant avait été tracé.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

Le préavis municipal 2021/05 : Budget 2022 de la bourse communale est accepté à l'unanimité.

Le Conseil général de Giez décide :

Article 1

D'accepter le budget 2022 de la bourse communale

9. Préavis municipal 2021/06 : Fixation d'un plafond en matière d'emprunts et de cautionnement pour la législature 2021-2026

M. Bernard Milliet, Conseiller Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission de gestion-finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission propose d'approuver le préavis 2021/06 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

Suite à une question de **M. Alberto Perez**, **M. Bernard Milliet** confirme que l'augmentation de 2 points d'impôts est intégrée dans les projections.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

Le préavis municipal 2021/06 : Fixation d'un plafond en matière d'emprunts et de cautionnement pour la législature 2021-2026 est accepté (28 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention)

Le Conseil général de Giez décide :

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021-2026

Article 1 : Plafond d'endettement (brut) : CHF 6'500'000

Article 1bis : D'autoriser la Municipalité de se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant ci-dessus, sous la forme d'emprunts à moyen et long terme, cela au mieux des intérêts de la commune

Article 2 : Plafond pour cautionnements et autres formes de garantie : CHF 3'000'000

10. Divers et propositions individuelles

M. le **Syndic** remarque et salue le professionnalisme du travail effectué par le Conseiller Municipal **M. Bernard Millet** puis enchaîne avec un discours de remerciements pour les 35 ans passés par **M. Serge Pidoux** au service de la Commune.

M. le **Président** prend ensuite la parole et félicite les membres du Conseil et de la Municipalité pour le travail effectué cette année et explique que comme aucun repas ne pourra être servi à cause de la situation sanitaire un cadeau de départ sera offert.

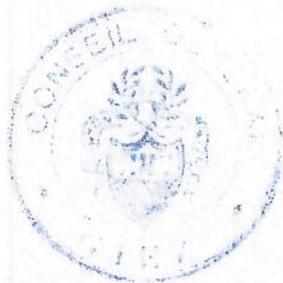
M. le **Syndic** en clarifie le contenu.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 20h43.

Ainsi fait à Giez, le 20 décembre 2021.


Le Président

Benoît Kemmling




La Secrétaire

Annabelle Ducret